



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF

Question au Gouvernement n° 2183

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Marc Ayrault.

M. Jean-Marc Ayrault. Madame le ministre de l'environnement, plus de 6 000 personnes ont défilé, samedi dernier, dans les rues de Nantes, pour protester contre l'autorisation donnée par le Gouvernement à EDF de remblayer la zone humide du Carnet dans l'estuaire de la Loire.

Pourquoi ce remblaiement ? On ne le dit pas alors qu'il est présenté comme d'utilité publique.

S'agit-il d'un projet de construction d'une centrale nucléaire ? Ce projet, on le sait, est dans les cartons depuis des décennies. Ni EDF ni le Gouvernement n'osent l'avouer car ils savent que la population y est très hostile.

La déclaration d'utilité publique est-elle sans objet ? Cette décision est tout à fait antidémocratique. La méthode du saucissonnage des dossiers permet, certes, d'avancer masqué, mais est en totale contradiction avec les principes de notre droit public. Même s'il ne devait pas y avoir de remblaiement du tout, le projet causerait des dommages irréversibles sur le plan écologique.

Madame le ministre de l'environnement, pouvez-vous peser de tout votre poids pour arrêter cette décision nefaste ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. (« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Il est en tout cas un reproche, monsieur le député, que vous ne pouvez pas me faire, c'est d'avancer masqué. Ne projetez pas sur les autres ce que vous faites trop souvent vous-mêmes ! (Protestations sur les bancs du groupe socialiste. -

Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Didier Boulaud. Zero !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Vous savez, cher monsieur, les zéros, vous les avez collectionnés. Vous en connaissez un bout en la matière. (« Zero ! Zero ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Je vous en prie.

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. L'affaire du Carnet est simple.

En 1988, une déclaration d'utilité publique a été prise pour un site qui doit accueillir des moyens de production d'électricité. En 1995, il a été décidé de la prolonger jusqu'en 1998. Le Gouvernement vient de confirmer que ce site a vocation à accueillir une usine et des moyens de production d'électricité.

Mme Martine David. Sans compensation ?

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Pourquoi ? Parce que la région Ouest va être à moyen terme déficitaire en électricité. Il faudra donc, au tournant du vingt et unième siècle, équiper celle-ci pour lui permettre de faire face à ses besoins. C'est pourquoi, nous avons décidé d'engager les travaux de remblaiement sur le Carnet. Ceux-ci vont durer quatre ans car, après avoir tassé la vase et remblayé, il faudra laisser reposer pour que cet emplacement puisse, le moment venu, accueillir le moyen de production d'électricité qui aura été décidé. S'agira-t-il d'une centrale nucléaire ou d'une autre forme de centrale, je ne puis le dire. Aucune décision n'a encore été prise.

Le coût de l'opération va représenter entre 250 et 300 millions d'investissement. Pendant tout le temps des

travaux, 150 emplois seront créés, représentant entre 130 et 150 millions de francs en masse salariale. Le site retenu ne fait pas l'objet d'une protection spéciale en matière d'environnement. Des mesures compensatoires importantes, de l'ordre de 50 millions, vont être prises, notamment pour protéger l'environnement du site, rétablir à l'identique la roselière sur l'ensemble de cet espace et renvoyer l'eau, une fois qu'elle aura été clarifiée à l'intérieur de la Loire. De toute façon, toutes les précautions ont été prises pour protéger l'environnement et le site. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

## Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jean-Marc Ayrault.

M. Jean-Marc Ayrault. Madame le ministre de l'environnement, plus de 6 000 personnes ont défilé, samedi dernier, dans les rues de Nantes, pour protester contre l'autorisation donnée par le Gouvernement à EDF de remblayer la zone humide du Carnet dans l'estuaire de la Loire.

Pourquoi ce remblaiement ? On ne le dit pas alors qu'il est présenté comme d'utilité publique.

S'agit-il d'un projet de construction d'une centrale nucléaire ? Ce projet, on le sait, est dans les cartons depuis des décennies. Ni EDF ni le Gouvernement n'osent l'avouer car ils savent que la population y est très hostile. La déclaration d'utilité publique est-elle sans objet ? Cette décision est tout à fait antidémocratique. La méthode du saucissonnage des dossiers permet, certes, d'avancer masqué, mais est en totale contradiction avec les principes de notre droit public. Même s'il ne devait pas y avoir de remblaiement du tout, le projet causerait des dommages irréversibles sur le plan écologique.

Madame le ministre de l'environnement, pouvez-vous peser de tout votre poids pour arrêter cette décision nefaste ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. (« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Franck Boroira, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Il est en tout cas un reproche, monsieur le député, que vous ne pouvez pas me faire, c'est d'avancer masqué. Ne projetez pas sur les autres ce que vous faites trop souvent vous-mêmes ! (Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Didier Boulaud. Zéro !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Vous savez, cher monsieur, les zéros, vous les avez collectionnés. Vous en connaissez un bout en la matière. (« Zéro ! Zéro ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Je vous en prie.

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. L'affaire du Carnet est simple.

En 1988, une déclaration d'utilité publique a été prise pour un site qui doit accueillir des moyens de production d'électricité. En 1995, il a été décidé de la prolonger jusqu'en 1998. Le Gouvernement vient de confirmer que ce site a vocation à accueillir une usine et des moyens de production d'électricité.

Mme Martine David. Sans compensation ?

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Pourquoi ? Parce que la région Ouest va être à moyen terme déficitaire en électricité. Il faudra donc, au tournant du vingt et unième siècle, équiper celle-ci pour lui permettre de faire face à ses besoins. C'est pourquoi, nous avons décidé d'engager les travaux de remblaiement sur le Carnet. Ceux-ci vont durer quatre ans car, après avoir tassé la vase et remblayé, il faudra laisser reposer pour que cet emplacement puisse, le moment venu, accueillir le moyen de production d'électricité qui aura été décidé. S'agira-t-il d'une centrale nucléaire ou d'une autre forme de centrale, je ne puis le dire. Aucune décision n'a encore été prise.

Le coût de l'opération va représenter entre 250 et 300 millions d'investissement. Pendant tout le temps des travaux, 150 emplois seront créés, représentant entre 130 et 150 millions de francs en masse salariale.

Le site retenu ne fait pas l'objet d'une protection spéciale en matière d'environnement. Des mesures compensatoires importantes, de l'ordre de 50 millions, vont être prises, notamment pour protéger l'environnement du site, rétablir à l'identique la roselière sur l'ensemble de cet espace et renvoyer l'eau, une fois

qu'elle aura été clarifiée à l'intérieur de la Loire. De toute façon, toutes les précautions ont été prises pour protéger l'environnement et le site. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Ayrault Jean-Marc](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2183

**Rubrique :** Electricité et gaz

**Ministère interrogé :** industrie, poste et télécommunications

**Ministère attributaire :** industrie, poste et télécommunications

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 janvier 1997, page 503

**Réponse publiée le :** 30 janvier 1997, page 503

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 janvier 1997